



communiqué

JR Lecerf avoue avoir « mieux à faire » que de protéger les mineurs réfugiés isolés contre la xénophobie et la haine !

Face aux propos xénophobes et haineux tenus par E. Zemmour sur la chaîne Cnews à grande heure d'écoute la semaine dernière, notre organisation syndicale a expressément demandé au président du CD du Nord de jouer son rôle de protection à l'égard de ces enfants et adolescents réfugiés, isolés.

Seulement voilà, alors que dans notre courrier, nous faisons appel à son humanité et son sens des responsabilités (voir [ICI](#)), Jean René Lecerf, nous répond par tweet ce 5 octobre à 16h20 : « *Si je devais attaquer tous ceux qui tiennent des propos haineux, je devrais aussi le faire à l'encontre de votre organisation. Franchement j'ai mieux à faire.* »



S'il est bien évident que les relations entre l'exécutif départemental et notre organisation syndicale sont plutôt tendues, **il est cependant hallucinant que le président du Département accueillant le plus de « mineurs non accompagnés » en France soit autant autocentré et fasse de cette situation une affaire personnelle.**

Nous pensons que la charge de sa responsabilité ferait qu'il s'engagerait. Nous avons encore visiblement trop d'illusions sur sa capacité à prendre de la hauteur pour y être justement.

Que cache cette réponse hallucinante ?

Finalement, avec le recul, rien de bien étonnant ! Il est vrai que JR LECERF a bien « mieux à faire » que d'assumer son rôle de protection vis-à-vis de ces « jeunes-là ». En tout cas, **ses discours et ses actes, depuis plusieurs années, illustrent bien l'idée qu'il se fait des mineurs isolés.**

Quand il ne s'amuse pas à les qualifier de « *mijeurs* », allant même jusqu'à dire que « *Mme Le PEN n'a pas tout à fait tort* » en séance plénière du Conseil Départemental le 13 novembre 2017, **il refuse de prendre en charge bon nombre de ces adolescents pourtant confiés par le Juge pour Enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance. Le Département est d'ailleurs régulièrement condamné par le Tribunal Administratif de Lille.** L'âge moyen des mineurs non accompagnés se situe entre 15 et 16 ans.

Pour ceux qui sont « pris en charge » par le Département, 63€ de prix de journée !!! 3x moins que pour tout autre enfant confié au Département ! Mais pour JR LECERF, c'est déjà beaucoup ! Il affirme régulièrement que « *ces jeunes ne veulent rien d'autres qu'un toit et une formation ou un travail* » !! Exit tout le champ éducatif et médico-psycho-social pourtant indispensable pour les soigner, leur redonner une place d'enfant après un parcours traumatisant.

Alors que plus de 20 Départements (de tous bords politiques) **ont décidé de déposer plainte à l'encontre de E Zemmour, le Nord laisserait ces propos nauséabonds et appelant à la haine vis à vis d'enfants et adolescents sans réponse ?!**

Hier, l'opposition au Conseil Départemental nous a emboité le pas et demandé à son tour que le Département du Nord porte plainte.

SUD, organisation syndicale majoritaire des professionnelLEs de la prévention et protection de l'enfance du Département du Nord condamne la position de Jean René Lecerf de refuser de déposer plainte contre E Zemmour et la chaîne CNews qui lui a offert sciemment cette tribune.

Lille, le 7 octobre 2020

Contact : Olivier TRENEUL - 06 78 97 63 40